



CTPC du 19 mai 2009

Délégation CFDT : Christiane JOHO, Gérard LANG et Christian CHAMOREAU

Déclaration liminaire CFDT en ligne sur notre site

Projet d'arrêté portant organisation de la direction du budget

Cette réorganisation, qui concerne quelques bureaux et 6 agents, est purement technique et vise à regrouper dans un même bureau des missions complémentaires.

Parallèlement, la mission des normes comptables est désormais rattachée au conseil de normalisation des comptes publics.

La CFDT s'est abstenue.

Projet d'arrêté portant création du service à compétences nationale dénommé service des biens à double usage organisation de la direction du budget

Le contrôle des biens à double usage, soit civil, soit militaire, s'inscrit dans un cadre juridique très contraignant. Le gouvernement a décidé de réformer et rationaliser le dispositif en créant un SCN qui comportera à terme 16 agents venant des différents départements ministériels concernés. Le service sera installé à Chevaleret.

La CFDT s'est abstenue.

Projet d'arrêté portant organisation de la direction de la communication

La CFDT a participé à plusieurs groupes de travail présentant cette réforme et le reclassement des 50 agents des CRICOM.

A ce jour, 20 agents ont trouvé un poste et 16 ont l'assurance d'en trouver un avant la fin 2009.

Un comité de suivi sera créé.

La CFDT s'est abstenue.

Projet d'arrêté portant organisation du secrétariat général

Il est proposé de créer un délégué à la diversité et à l'égalité professionnelle et de réorganiser le service des affaires budgétaires et immobilières.

La CFDT a voté pour.

Pour information : point ARTT concernant 4 directions

DGCIS : harmonisation du dispositif entre les 3 entités (DGE, DCASPL et direction du tourisme). 6 binômes seront retenus.

DGEFP : adoption pour cette direction du protocole 2002 des horaires variables de la centrale finances, plus favorable que l'existant.

DGTPE : intégration dans le dispositif des horaires variable de quelques agents de l'ex direction de la prévision qui avaient conservé leurs horaires fixes à titre transitoire, lors de la création de la DGTPE.

CGIET : harmonisation entre les agents de l'ex CGM qui sont aux horaires variables et les agents de l'ex CGTI qui sont aux horaires fixes.

La CFDT a pris acte des protocoles pour la DGCIS, la DGEFP et la DGTPE et a demandé un vote de tous les agents pour le CGIET.

Information sur la fermeture de l'IGPDE le lundi 13 juillet

85% des agents de l'institut se sont prononcés pour cette fermeture.

REPONSES AUX QUESTIONS DIVERSES CFDT

Retard pour la prise en compte des promotions et d'avancements d'échelon

Le président explique que ces retards découlent du fait que la priorité au 1^{er} trimestre a été donnée à la correction des anomalies de la paye dans le logiciel MARHS.

Les dernières promotions 2008 seront prises en compte en mai ou juin 2009, les avancements d'échelon et de chevron en juillet 2009.

Etat d'avancement du Pro/pro et du PMQ 2009 et calendrier définitif des CAP 2009

Le président annonce que le GT programmé lundi 25 mai ne concerne que les promotions du Pro/Pro car la DPAEP n'a pas de retour du Secrétariat Général concernant le PMQ.

Ce retard a pour conséquence de repousser certaines CAP de promotions en septembre et octobre 2009

Un 3^{ème} calendrier, « toujours prévisionnel », des CAP 2009 a été envoyé aux syndicats de centrale le lendemain du CTPC.

Taux de retour des feuilles de notation et d'évaluation au titre de l'année 2008

Il est constaté un taux de retour de 60 % pour l'ensemble des catégories.

Pour les attachés, ce taux est de plus de 70 %, avec des retours de plus de 90 % pour certaines directions, puisque de l'entretien d'évaluation découle l'attribution, ou non, du « bonus ACF » au titre de 2008 et son montant. Ces bonus commenceront à être versés avec la paye de mai 2009.

Date du CTPC « spécial ressources humaines »

Un groupe de travail « spécial RH » est programmé le 3 juillet 2009.

Les prestations externalisées seront examinées lors de cette réunion.

Les agents d'administration centrale de l'ex direction du tourisme de statut MEEDDAT seront-ils bénéficiaires de la prime d'intéressement 2008 de la DGCIS ?

Les agents de statut administration centrale de la DGCIS bénéficieront tous de la prime d'intéressement 2008 de la DGCIS : les agents finances en juillet 2009 et les agents MEEDDAT à l'automne 2009.

Depuis le CTPC du 15 octobre 2008, à demande de la CFDT, l'administration s'est engagée à nous fournir un document unique détaillant les suppressions, fusions et créations de directions, ainsi que les mouvements de personnels concernés. A ce jour, la CFDT n'a pas reçu ce document.

Réponse de l'administration : « le tableau a été malheureusement perdu » !!!

La CFDT reposera cette question lors du prochain CTPC.